
[Kenya: projet minier canadien de titane remis en question par le gouvernement](#)

Tiomin Kenya Limited, une filiale de la société canadienne Tiomin Resources Inc., a commencé à prospecter les sables minéraux de la côte du Kenya à la recherche de titane (voir Bulletin du WRM N° 38). Cette zone, qui s'étend sur 402 kilomètres, est une culture tropicale unique, riche d'ancienne architecture arabe, de récifs de corail et d'écosystèmes fragiles.

Des recherches postérieures ont signalé l'existence de cinq sites riches en titane: 650 millions de tonnes à Mambui et 1200 millions de tonnes à Sokoke, et des quantités inconnues à Sabaki, Mombasa et Kwale. Il s'agit de dépôts d'une telle taille que l'on pourrait extraire du titane pendant 20 ans à un rythme de 480 000 tonnes métriques par an. Ils contiennent du rutile, de l'ilménite et du zircon, les deux premiers étant des sources de bioxyde de titane (employé principalement dans la production de pigments pour peintures, plastique et papier), et le troisième est employé dans la fabrication de produits céramiques, en émail, matériel réfractaire et équipements électroniques.

En 2002, le gouvernement précédent de la KANU (Union nationale africaine du Kenya) a délivré une autorisation environnementale à Tiomin afin d'entamer les négociations concernant un monumental bail minier pour l'exploitation des mines de titane à ciel ouvert dans le district de Kwale, près de la côte sud-est du pays. Cette décision a contribué à la promotion du projet proposé, d'un montant de 120 millions de dollars, qui serait à l'origine de l'expulsion de près de 5000 personnes de leurs foyers et de leurs champs, sur une aire de 2400 hectares environ.

La population locale, préoccupée par la profanation des tombes ancestrales et par le destin de leurs forêts sacrées, ainsi que par la perte de leurs foyers, de leurs moyens de vie et de leur bien-être physique, s'est opposée fermement au projet minier. Par ailleurs, les scientifiques du Kenya ont communiqué leur inquiétude au sujet des émissions de dioxyde de soufre, des risques pour la santé associés à la libération d'uranium et de thorium radioactifs des sables riches en titane de Kwale (actuellement dans un état thermodynamique stable), et du danger que représente l'exploitation minière pour la vie sous-marine et les récifs de corail.

Le projet est actuellement remis en question par le nouveau gouvernement de la National Rainbow Coalition qui a annoncé la réalisation d'un forum public pour y débattre le bien-fondé d'autoriser ou non Tiomin Resources Inc. à démarrer l'extraction du minéral au Kenya. Le professeur Wangari Maathai, Vice-ministre de l'environnement et environnementaliste reconnue, a affirmé que "le gouvernement a encore des doutes" au sujet de l'autorisation en question "car il y a des problèmes environnementaux qui n'ont pas encore été réglés". Les autorités de ce ministère ont annoncé qu'une équipe indépendante réalisera une deuxième étude d'impact environnemental "afin d'évaluer les dangers que peut représenter l'opération minière pour l'écosystème" étant donné que le premier rapport d'évaluation environnementale présenté par la société minière au précédent gouvernement a été très critiqué, et même qualifié de désastreux par certaines personnes concernées.

Une deuxième étude dirigée par le Dr. Wamicha, de l'Université du Kenya, et qui signale le niveau de radioactivité et la présence de soufre pendant l'extraction, a été négligée par Tiomin. Le Vice-

président de la compagnie, Mathew Edler, a affirmé à ce sujet que "le Kenya ne possède pas de consultants environnementaux ayant l'expérience nécessaire pour effectuer une étude d'impact du projet Kwale. Le seul fait de l'intituler Etude d'impact environnemental ne le rend pas crédible", ce qui a suscité la colère des personnes qui font aujourd'hui partie du gouvernement.

Sans aucun doute, ce genre de compagnies savent effectivement réaliser toutes les études d'impact nécessaires. Elles peuvent engager facilement tous les consultants nécessaires pour apposer un cachet d'approbation sur n'importe quel de leurs projets. Elles disposent de l'argent nécessaire pour le faire. Mais quelque chose beaucoup plus importante leur fait défaut: la crédibilité sociale et environnementale que possèdent aujourd'hui certains fonctionnaires du gouvernement du Kenya. Tout paraît indiquer que les choses ont changé et que le projet minier en question est aujourd'hui plus éloigné que hier.

D'après: "Titanium mine threatens communities in Kenya", Volume 4, N° 19, 23 novembre 1999, http://www.moles.org/ProjectUnderground/drillbits/4_19/4.html ; Hotspots, Volume 7, N° 6, 31 juillet 2002, Drillbits & Tailings, http://www.moles.org/ProjectUnderground/drillbits/7_06/hotspots.html ; "Titanium Mine License Eludes Canadian Firm in Kenya", Jennifer Wanjiru, Environment News Service (ENS), "Cancel Titanium Project, Kibaki Gov't Urged", The East African Standard (Nairobi), 2 janvier 2003, <http://allafrica.com/stories/200301020625.html>